### **SEVESO 3**



### SPR/URIA

### Rencontre des Installations Classées du 21 avril 2015

# Ce qui change au 1er juin 2015

- Achèvement de la mise en place du règlement CLP (1272/2008) : classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
- Nouvelle nomenclature ICPE pour les substances
- Entrée en vigueur de SEVESO III (directive 2012-18 du 4/7/2012)





## CLP: substances et mélanges

- Fin de période transitoire avec les anciens systèmes DSD et DPD
- Dérogation de 2 ans sur étiquetage / emballage pour les mélanges déjà commercialisés avant le 1/6/2015
- Nouvelle classification, voir les fiches de données de sécurité (FDS) qui doivent être mises à jour. Pas d'équivalence directe avec l'ancienne classification.

Ancien système DSD-DPD	$\rightarrow$	CLP: Classification, Label,	Packaging
Préparations	$\rightarrow$	Mélanges	
Phrases de risque R	$\rightarrow$	Mentions de danger H	Pas d'équivalence
Phrases de sécurité S	$\rightarrow$	Conseils de prudence P	directe

**Pictogrammes** 

























### Nouvelle nomenclature ICPE

- Seuils et rubriques revus, pas d'équivalence directe avec les anciennes rubriques
  - Nombre de rubriques 1000 réduit
  - Création de 80 rubriques 4000 (concourant au statut SEVESO)
     : substances nommément désignées ou substances génériques selon dangers
- Les seuils SB et SH sont précisés pour chaque rubrique
- Prise en compte de l'ensemble des produits dangereux présents sur site (englobe les stocks, en cours, produits finis, déchets...)



### SEVESO 3

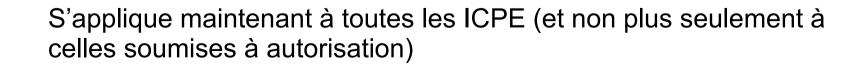
- Se base sur la classification CLP → Avoir un inventaire des substances, de leurs quantités et leurs fiches de données de sécurité à jour
- Sont concernés tous les établissements ayant sur site des substances ou mélanges concourant au statut SEVESO (nouvelles rubriques 4000) → peut concerner des établissements actuellement seulement soumis à simple autorisation, déclaration voire non classés
- Cas des installations de tri / transit / regroupement et de traitement de déchets (rubriques 2717, 2718, 2770 & 2790) : règles de classement SEVESO 3 en cours d'élaboration par la DGPR d'ici au 1/6/2015 → elles seront diffusées à la profession dans les meilleurs délais. Les exploitants devront se positionner d'ici à la fin de l'année.



### Classement SEVESO 3

- Par dépassement direct d'un seuil SH ou SB pour au moins une rubrique
- Par cumul des ratios quantité de substance présente dans l'ICPE (qx) / quantité seuil SH ou SB de la substance (Qx) pour chacun des 3 calculs distincts :
  - Dangers pour la santé
  - Dangers physiques
  - Dangers pour l'environnement

Si 
$$\sum \frac{qx}{Qx} \ge 1$$
 pour au moins un de ces 3 cumuls alors le site est classé SEVESO





# Rappel obligations SEVESO 3

	Seuil bas (SB)	Seuil haut (SH)
Recensement substances	Avant le 31/12/2015 ou sous 1 an* puis tous les 4 ans	Avant le 31/12/2015 ou sous 1 an* puis tous les 4 ans
PPAM: Politique de Prévention des Accidents Majeurs	Avant le 1/6/2016 ou sous 1 an* puis tous les 5 ans	Avant le 1/6/2016 ou sous 1 an* puis tous les 5 ans
Étude de dangers	Si nécessaire	Avant le 1/6/2017 ou sous 2 ans* puis tous les 5 ans
Informations PPI	(non concerné)	Avant le 1/6/2017
POI	(non concerné)	Anciens sites AS: 1/6/2016, à transmettre au préfet Sinon: avant le 1/6/2017 ou sous 2 ans* puis tous les 3 ans
SGS	(non concerné)	Avant le 1/6/2017 ou sous 2 ans*



<sup>\*</sup> cas d'établissements devenant SEVESO ultérieurement (après le 1/6/2015)

### Droit d'antériorité

L 513-1: en cas de changement de classement ICPE, droit à continuer d'exploiter l'installation sous réserve de se faire connaître au préfet avant le 01/06/2016 pour les établissements devenant SEVESO au 1/06/2015 (ou sous 1 an après parution d'un décret de modification ultérieure de la nomenclature ICPE ou de la classification CLP substances / mélanges)

→ éventuelles demandes de renseignements complémentaires, études d'impact et de danger, et prescriptions techniques par APC



## Outils à votre disposition

- Plaquette SEVESO 3 : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette El RefontelCPE SevesoIII Lecture98 cle0132f7.pdf
- Guide INERIS: « Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Juin 2014 »
- Support SEVESO 3 & CLP du Ministère http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Formation\_Seves o\_III.pdf
- Prochainement : logiciel de recensement SEVESO 3 (site ministere)
- C&L (mentions de danger): sur site ECHA par substance:

  http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database?

  p\_p\_id=clinventory\_WAR\_clinventoryportlet&p\_p\_lifecycle=0&p\_p\_state=normal&p\_p\_mode=view&p\_p\_col\_id=column-1&p\_p\_col\_pos=1&p



**Attention**, il n'existe pas de table d'équivalence entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature.









et de l'Énergie

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## Annexe : règle des 2 %

- Article R511-11 du Code l'Environnement
- Si qx ≤ 2% QX et si sa localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que la substance ne peut déclencher un accident majeur ailleurs dans l'établissement : exclusion possible de la quantité totale pour le classement Seveso (mais pas pour le régime d'autorisation)
- Application uniquement au stockage ou lors du déplacement ou de l'utilisation au sein du site industriel des substances considérées (de quantité qx)
- Justifications à apporter (Art. R515-86-II du CE)



### Annexe: exemples d'établissements changeant de statut

### Pour un établissement non SEVESO, non soumis à autorisation actuellement

Si l'établissement, au 1er juin 2015 :

#### **Devient A:**

Droit d'antériorité (avant le 1/6/2016), possibilité à l'IIC de demander des compléments : EDD, étude d'impact.. et de renforcer les prescriptions techniques par APC

#### Devient seuil bas:

- Devient soumis à autorisation (éventuellement via la rubrique 4001) avec droit d'antériorité (avant le 1/6/2016)
- Recensement au 31/12/2015
- PPAM à réaliser avant le 1/6/2016
- EDD à réaliser

### **Devient seuil haut:**

Idem seuil bas + EDD, SGS et POI à réaliser avant le 1/6/2017





# Annexe : exemples d'établissements changeant de statut

### Pour un établissement non SEVESO mais soumis à autorisation actuellement

Si l'établissement, au 1er juin 2015 :

#### Devient seuil bas :

- Droit d'antériorité pour les changements de rubriques (avant le 1/6/2016)
- Recensement au 31/12/2015
- PPAM à réaliser avant le 1/6/2016
- EDD à mettre à jour si nécessaire

### Devient seuil haut :

 Idem seuil bas + SGS et POI à réaliser avant le 1/6/2017 + EDD à mettre à jour si nécessaire avant le 1/6/2017



# Annexe : exemples d'établissements changeant de statut

 Pour un établissement soumis à autorisation et SEVESO seuil bas actuellement

Si l'établissement, au 1er juin 2015 :

- Reste seuil bas :
  - Droit d'antériorité pour les changements de rubriques (avant le 1/6/2016)
  - Recensement au 31/12/2015
  - PPAM à réaliser avant le 1/6/2016
  - EDD à mettre à jour si nécessaire
- Devient seuil haut :
  - Idem seuil bas + SGS et POI à réaliser avant le 1/6/2017 + EDD à mettre à jour si nécessaire avant le 1/6/2017



# Annexe : exemples d'établissements changeant de statut

 Pour un établissement soumis à autorisation et SEVESO seuil haut actuellement

Si l'établissement, au 1er juin 2015 :

- Devient seuil bas :
  - Droit d'antériorité pour les changements de rubriques (avant le 1/6/2016)
  - Recensement au 31/12/2015
  - PPAM à mettre à jour si nécessaire avant le 1/6/2016
  - EDD à mettre à jour si nécessaire
- Reste seuil haut :
  - Idem seuil bas + EDD et SGS à mettre à jour si nécessaire avant le 1/6/2017+ réexamen du POI avant le 1/6/2017



### Glossaire

- APC : Arrêté Préfectoral Complémentaire
- CLP: Classification, Labelling, Packaging
- **CE**: Code de l'Environnement
- DSD-DPD : Dangerous
   Substances Directive Dangerous
   Preparations Directive
- DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
- **EDD**: Etude de Dangers
- FDS: Fiches de Données de Sécurité
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

- IIC : Inspection des Installations Classées
- PPAM : Politique de Prévention des Accidents Majeurs
- PPI : Plan Particulier d'Intervention
- POI: Plan d'Opération Interne à l'exploitant
- RIC : Rencontre des Installations Classées
- SGS : Système de Gestion de la Sécurité
- SB: SEVESO Seuil Bas
- SH: SEVESO Seuil Haut

